

PROGRAMME DE FORMATION

Le traumatisme psychique, conséquences et soins immédiats/post-immédiats

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif ainsi que des collectivités et des divers services susceptible d'intervenir auprès de personnes victimes de chocs ou traumatismes (accidents, attentats, etc.).

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir, sur un plan clinique, le traumatisme psychique et son impact sur la victime.

Procéder à une évaluation des besoins en soins de la victime, afin d'adapter la prise en charge en conséquence.

Programme

L'évènement traumatique.

La notion de victimes : classification.

La clinique enfant, adulte.

Du stress, du trauma : concepts théoriques.

Les réactions immédiates, post-immédiates et au long cours.

L'évaluation des besoins en soins et conduite à tenir.

Les soins immédiats (défusing).

Les soins post-immédiats :

- Groupe de parole, débriefing collectif et individuel, autres.

Cas concrets :

- Catastrophe.

- Évènement à fort retentissement psychologique.

- Agression, accident routier, catastrophe naturelle.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Mises en situations pratiques. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.